

AVIS PUBLIC
Demande de dérogation mineure
aux règlements d'urbanisme de la Ville de New Richmond

Aux contribuables de la susdite municipalité, avis public est par le présent donné qu'il y aura une séance ordinaire du Conseil de la Ville de New Richmond, le **6 juin 2016, à 20 h.** Au cours de cette réunion, le Conseil municipal entendra les personnes et organismes qui désirent faire valoir leurs commentaires sur la demande de dérogation mineure ici-bas :

170, Chemin Cyr

Afin de rendre la propriété conforme au Règlement de zonage 927-13, spécifiquement à l'article suivant :

Article 5.1

Accepter une marge latérale minimale du bâtiment principal de 1,74 mètre au lieu des 2,00 mètres prescrits.

Donné à New Richmond,
Ce 25^e jour d'avril 2016

Céline LeBlanc
Greffière